



Mise à jour juillet 2023

Projet Educatif

Service Petite Enfance / Enfance / Jeunesse



PREAMBULE

Par référence à l'article 29 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, l'éducation vise à :

- « Favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans la mesure de leurs potentialités ».
- « Inculquer à l'enfant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et des principes consacrés dans la charte des Nations Unies ».
- « Inculquer à l'enfant le respect de ses parents, de son identité, de sa langue et de ses valeurs culturelles, ainsi que le respect des valeurs nationales du pays dans lequel il vit, du pays duquel il peut être originaire et des civilisations différentes de la sienne ».
- « Préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques, nationaux et religieux, et avec les personnes d'origine autochtone »

Dans le cadre d'une volonté clairement affirmée par les élus de donner leur place aux enfants et aux jeunes dans la ville, ce projet éducatif est construit sur la base des réflexions des élus et des acteurs de terrain.

Toutes les actions autour de l'enfance et de la jeunesse trouvent leur cohérence dans le Projet Educatif.

Ce dernier vise à mobiliser les acteurs éducatifs intervenant sur le territoire communal autour d'un projet élaboré et partagé par tous.

Autour d'axes prioritaires, il précise les engagements forts de l'équipe municipale et les actions concrètes menées.

Le projet éducatif associe tous les enfants, sans distinction, ni discrimination. Il est placé sous le signe des valeurs républicaines de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité.

« L'éducation est l'arme la plus puissante pour changer le monde. »

Nelson Mandela

INTRODUCTION

La politique Petite Enfance, Enfance et Jeunesse de la commune de Carnoux-en-Provence a subi de grands changements ses dernières années et ne cesse d'évoluer. Elle rentre dans le cadre de La Convention Territoriale Globale établi en partenariat avec la CAF et répond aux objectifs suivants :

Favoriser le développement et optimiser l'offre d'accueil :

- Identifier les besoins émergents et prioritaires du territoire
- Apporter une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants
- Définir un encadrement adéquat
- Favoriser l'implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, la mise en œuvre et l'évaluation des actions
- Mettre en place une politique tarifaire accessibles aux familles les plus modestes
- Assurer l'accueil, l'accompagnement et l'inclusion de tous les publics

La municipalité a non seulement une volonté forte de mise en place d'actions cohérentes et coordonnées, mais aussi le souhait de formaliser un partenariat renforcé avec les différents acteurs institutionnels et locaux .

Le but est de pouvoir offrir des services en totale adéquation avec les besoins des enfants et des jeunes et être ainsi acteur d'une éducation partagée.

Réunir, associer et mobiliser les différents acteurs éducatifs au service de l'égalité des chances pour l'épanouissement et la réussite scolaire de chaque enfant.

Pour mettre en œuvre le diagnostic et la Convention Territoriale Globale, la commune de Carnoux en Provence a fait des choix stratégiques, éducatifs, pédagogiques, et de fonctionnement.

Au 1^{er} septembre 2022 la situation est la suivante :

- La Mutualité Française « Carnoux Avenir » en Délégation de Service Public, gère la Petite Enfance, crèche Multi-Accueil (3 mois/ 4 ans) avec un agrément de 75 places.
- La commune assure la gestion de la politique enfance-jeunesse (3 à 15 ans) au niveau des activités périscolaires (3-11 ans) et de l'accueil collectif des mineurs (3 à 15 ans).

LE TERRITOIRE

Carnoux-en-Provence est située dans le Sud-Est de la France, en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (P.A.C.A.), plus précisément dans le sud-est du département des Bouches-du-Rhône (B.D.R.), entre mer et montagne.

Trois communes et un camp militaire entourent la commune. Carpiagne, domaine de l'Armée est limitrophe de l'assise territoriale de Carnoux.

Quant aux trois voisinages urbains, ils forment autour de la cité un triangle parfait dont elle est le centre.

- *Aubagne* est fière de son passé et s'enorgueillit d'être la ville natale de l'Académicien Marcel Pagnol.
- *Roquefort-la-Bédoule* possède une église qui, en réduction fait penser à la cathédrale de Marseille. Ces deux voisines ont chacune apporté à Carnoux en Provence, qui leur en est reconnaissante, une parcelle de leur territoire.
- *Cassis* charmante station portuaire et balnéaire où il est bon de regarder jouer à la pétanque est très largement connue même au-delà de nos frontières. De nombreux Carnussiens l'affectionnent parce qu'elle les relie à la mer.

Marseille – Plus loin, 20 Kms, voilà la grande cité phocéenne, deuxième ville de France. Bien entendu sa proximité a fortement pesé dans le choix géographique des créateurs de Carnoux : ils ont tout de suite réalisé que cette métropole était un atout pour le succès de leur entreprise.



La Population en quelques chiffres

POP T1 - Population en historique depuis 1968

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2008	2013	2019
Population	2 207	3 120	5 149	6 363	7 042	6 999	6 754	6 498
Densité moyenne (hab/km ²)	639,7	904,3	1 492,5	1 844,3	2 041,2	2 028,7	1 957,7	1 883,5

- (*) 1967 et 1974 pour les DOM
- Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2022.
- Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2008 au RP2019 exploitations principales.

OP T0 - Population par grandes tranches d'âges

	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	6 999	100,0	6 754	100,0	6 498	100,0
0 à 14 ans	1 154	16,5	1 147	17,0	1 003	15,4
15 à 29 ans	1 244	17,8	1 047	15,5	861	13,3
30 à 44 ans	1 291	18,4	1 165	17,2	1 061	16,3
45 à 59 ans	1 664	23,8	1 508	22,3	1 342	20,6
60 à 74 ans	1 051	15,0	1 205	17,8	1 429	22,0
75 ans ou plus	596	8,5	683	10,1	802	12,3

- Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022.

RFD G1 - Naissances et décès domiciliés

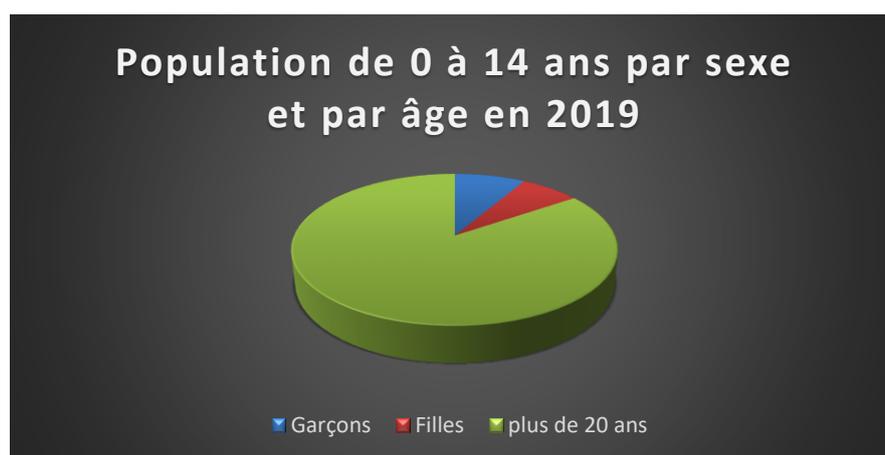
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Décès domiciliés	67	65	72	70	76	61	77	82
Naissances domiciliées	87	63	71	75	58	58	55	52

- Source : Insee, statistiques de l'état civil en géographie au 01/01/2022.

Quelques chiffres concernant la population « enfance et jeunesse »

- Population de 0 à 14 ans par sexe et par âge en 2019

	Hommes	%	Femmes	%
0 à 14 ans	545	17.5	457	13.5
20 ans à ...	2574	82.50	2922	86.50
Ensemble	3119	100	3379	100
	Garçons	Filles	+ de 20 ans	Total
	545	457	5496	6498



**Environ 15% de la population carnussienne a moins de 14 ans
La mixité de genre est presque équilibrée**

- **Les établissements scolaires**

Il existe deux écoles élémentaires et maternelles sur la commune :

Le Groupe Scolaire Frédéric Mistral (public)
Le Groupe scolaire Saint-Augustin (privé)

Et deux collèges, un intercommunal public (Cassis-Carnoux-Roquefort La Bédoule) sur la commune de Cassis, et un collège privé Saint Augustin sur la commune.

Groupe Scolaire Frédéric Mistral

Les écoles du Groupe Scolaire Frédéric Mistral, Avenue du Mail à Carnoux-en-Provence accueillent les enfants en âge d'être scolarisés.

La Mairie de Carnoux-en-Provence propose pour faciliter la scolarité, un service de transports métropolitains intra-muros qui associe les élèves du Camp de Carpiagne, un accueil de loisirs périscolaires et un restaurant scolaire.

Nombre d'enfants scolarisés au 1^{er} janvier 2023 :

- Maternelle : 192
- Ecole élémentaire Mistral : 398 (dont 12 en ULIS)

TOTAL : 579



Groupe scolaire Saint-Augustin

Cet établissement a été créé en 1986. Il regroupe une école et un collège privés qui accueillent les enfants de la maternelle à la 3^{ème}, en externat et en demi-pension et bénéficie des transports intra-muros par la métropole.

Nombre d'enfants scolarisés en 2022/2023 :

- Maternelle : 77
- Primaire : 140

TOTAL : 217



LE SERVICE PETITE ENFANCE



Présentation

La Crèche de Carnoux en Provence est une structure multi-accueil gérée par la Mutualité Française en délégation de Service Public pour 6 ans (du 01/01/2022 au 31/12/2027). Elle est située dans le quartier le Mussuguet, au 20 Avenue Paul Cézanne, au cœur d'un véritable lieu de vie : à proximité immédiate d'habitations, en face d'un gymnase (avec Dojo), à proximité d'un petit parc de jeux pour enfants.

Cet établissement petite enfance s'inscrit dans la politique municipale de proposer des services publics garants de la qualité de vie de ses habitants.

La crèche « Carnoux Avenir » dispose d'un agrément du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône de 75 places à temps plein pour les enfants de 2 mois ½ à 4 ans depuis 2018 (année d'extension), en gestion associative.

Elle est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Elle est fermée 5 semaines : 4 en août et 1 semaine à Noël, (congés annuels), les journées pédagogiques, et les jours fériés.

Ce service prend en compte l'évolution de la demande des parents et tâche de répondre au mieux aux besoins spécifiques des familles et aux situations d'urgence. Ainsi l'établissement propose différents types d'accueil : les enfants sont accueillis à temps complet ou à temps partiel, en accueil régulier ou accueil occasionnel, selon un rythme qui correspond aux besoins des familles, sur la base d'un contrat signé avec les parents.

Accueil régulier : Les besoins sont connus à l'avance et récurrents L'accueil est dit régulier lorsque les besoins sont connus à l'avance et sont récurrents. Les enfants sont connus et inscrits dans l'établissement selon un contrat établi avec les parents sur la base d'un nombre d'heures hebdomadaires

Accueil occasionnel : Les besoins sont ponctuels. L'accueil est occasionnel lorsque les besoins sont connus à l'avance, sont ponctuels et ne sont pas récurrents. L'enfant nécessite un accueil pour une durée limitée, ne se renouvelant pas à un rythme régulier.

Accueil d'urgence : pour un enfant n'ayant jamais fréquenté l'établissement. C'est une possibilité réservée aux familles confrontées à des difficultés ponctuelles pour une durée n'excédant pas 15 jours.

Le Multi-accueil est un lieu de vie accueillant et chaleureux pour les jeunes enfants confiés à un personnel qualifié et diplômé.

Au travers des découvertes, de la socialisation, de l'apprentissage de l'autonomie, des jeux libres et de la créativité, chaque enfant pourra vivre une expérience en collectivité.

Toute l'équipe partage la même ambition : favoriser l'épanouissement psychomoteur et intellectuel des enfants qui lui sont confiés.

La participation des parents est encouragée. L'enfant a besoin que son accueil se fasse dans un climat de confiance, de compréhension et de respect. Cet accueil de qualité lui permettra de se sentir bien, sécurisé, et de s'épanouir dans les meilleures conditions.

Les pratiques éducatives

L'enfant est considéré comme un individu à part entière qui va vers son plein développement et la construction de sa personnalité. Chaque enfant est différent dans la mesure où il a sa propre histoire, ses propres représentations et modèles et un potentiel bien spécifique.

Quatre « piliers » de fonctionnement en continuité avec les valeurs et principes de la Mutualité et de la Commune

ACCESSIBILITE

Non-discrimination
Tous les types d'accueil
Accueil d'urgence
Accueil de l'enfant présentant un handicap

RESPECT

Des familles, de leur histoire
Du rythme de l'enfant
Des projets portés par l'équipe

ACCOMPAGNEMENT

De l'enfant
De sa famille
Des professionnelles dans leur projet d'équipe
De la commune dans ses projets

OUVERTURE

Partenariats avec les acteurs de la commune
Intervenants extérieurs
Actions de prévention

L'équipe éducative

1 Directrice Puéricultrice et 1 Directrice adjointe Educatrice de Jeunes Enfants



2 Educatrices de Jeunes Enfants



7 Auxiliaires de Puériculture



12 Animatrices d'éveil

Les fonctions de l'équipe éducative

La responsabilité de la crèche repose sur la Directrice de la crèche qui est la responsable technique et pédagogique. Elle est garante du projet pédagogique, veille au bon fonctionnement de la crèche (bien-être physique et mental du groupe d'enfants, règles d'hygiène et de sécurité, encadrement de l'équipe...)

Même si la responsabilité finale lui incombe, la directrice délègue. Au quotidien, chaque membre de l'équipe est responsabilisé et il n'y a donc pas de notions de hiérarchie dans le travail auprès des enfants et des familles. A savoir, toutes les personnes travaillant auprès des enfants peuvent accueillir, faire des transmissions, répondre aux besoins des enfants et des familles. De même, les tâches matérielles sont effectuées par toute l'équipe.

Dans un tel fonctionnement, chacun avec sa personnalité (richesses, valeurs), sa formation et/ou son expérience peut apporter sa contribution au projet en se sentant responsable, impliqué et reconnu.

C'est le projet élaboré en équipe qui détermine les axes et orientations pédagogiques et qui est le fil conducteur de l'équipe.

Les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants présentant un handicap ou une maladie chronique

Dans une philosophie d'accueil non discriminante, l'accueil de l'enfant présentant un handicap ou atteint de maladie chronique, va de soi.

Cet accueil représente un enrichissement mutuel, et c'est dans ces conditions que l'on parlera d'intégration.

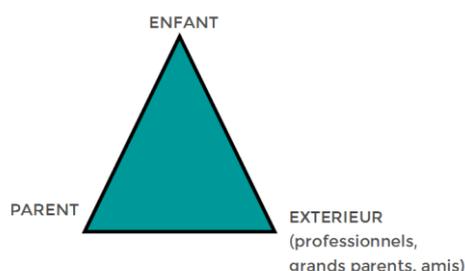
Pour ce faire, la Mutualité Française PACA SSSAM met en place des protocoles d'accueil personnalisés (PAI)¹ en partenariat avec les CAMSP du département (Centre d'Accueil Médicosocial Précoce), la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) et plus généralement, tous les acteurs du secteur médico-social.

L'équipe décline dans son projet pédagogique la nature des partenariats créés et des protocoles mis en place, le travail d'équipe qui en découle, en fonction des enfants et des familles accueillies.

Les modalités d'implication et de participation des familles

L'accueil de l'enfant est intrinsèquement lié à celui de ses parents. Depuis l'adaptation, jusqu'à la sortie définitive de leur enfant, les parents restent des partenaires privilégiés que nous devons respecter dans leur histoire, leur culture, leurs choix et leur projet de vie.

Ils restent les premiers éducateurs de leur enfant. La relation établie doit être triangulaire :



En ce sens, il est important que les parents soient associés à la vie de l'établissement.

L'accueil des jeunes enfants est avant tout un service rendu aux familles. Leurs attentes doivent être prises en compte. Il est également important que les parents aient envie de s'impliquer dans la vie de la structure. Tous ces éléments facilitent l'équilibre de vie de l'enfant, entre temps familiaux et temps en collectivité.

Les modalités tarifaires

La participation financière des familles, comprenant les activités proposées ainsi que les repas et le goûter sont fixés selon le barème établi par la CAF. Le tarif horaire varie en fonction des ressources des familles et du nombre d'enfants à charge.

LE SERVICE ENFANCE

Présentation

La Commune de Carnoux-en-Provence délègue à son service Enfance la mission de mettre à disposition des enfants, des jeunes et des familles des structures d'accueil, d'animation et de loisirs en dehors du temps scolaire.

Le service Enfance est composé d'un Accueil de Loisirs Périscolaire (A.L.P) et d'un Accueil Collectif de Mineurs (A.C.M).

L'Accueil de Loisirs Périscolaires

Les **temps périscolaires** sont des moments éducatifs à part entière et sont habilités par l'Etat et la **CAF** (Caisse d'Allocations Familiales).

L'ALP est un temps particulier où l'accueil impose des conditions d'animation. Même si elle est fondamentale, l'activité encadrée ne constitue pas le cœur de l'action éducative. Par conséquent les axes de travail concerneront plutôt la vie quotidienne, l'organisation collective, les temps libres, etc.

- ✚ Répondre aux différents besoins de garde
- ✚ Assurer la sécurité du public accueilli
- ✚ Respecter le rythme de chaque enfant
- ✚ Favoriser l'apprentissage du "vivre ensemble"
- ✚ Favoriser l'acquisition de l'autonomie
- ✚ Prise en compte de la parole de l'enfant

Les activités périscolaires s'adressent aux enfants des écoles maternelles et élémentaires du Groupe Scolaire Frédéric Mistral.

Elles se déroulent en trois temps :

- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 8h20
- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 12h00 à 14h00
- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 18h00

Elles se situent en majeure partie dans l'enceinte des écoles et sur les infrastructures sportives et culturelles de proximité. Elles sont encadrées par des intervenants qualifiés, animateurs BAFA ou éducateurs sportifs brevet d'Etat qui peuvent être soit : salariés de la commune, prestataires associatifs sous conventions ou salariés de l'Office Municipal des Sports et de la Jeunesse (Association loi 1901 en quasi régie).

L'Accueil Collectif de Mineurs

L'Accueil Collectif de Mineurs est un formidable outil d'apprentissage de la socialisation. Il est l'occasion de multiples expériences, dans des formes très diverses, sur des sujets très différents. Lire, courir, chanter, jouer, parler, comprendre le monde, faire de la danse, des activités scientifiques, du sport, aller à un spectacle, échanger sont autant de sujets abordables et abordés.

C'est est une structure de proximité qui a pour vocation de développer prioritairement toutes les actions éducatives, sportives et de loisirs en direction des enfants en les accueillant tous les mercredis et pendant les vacances scolaires. Notre objectif éducatif ne se limite pas à proposer du loisir à consommer, mais de préparer des citoyens de demain. L'émancipation des enfants vers plus d'autonomie est par conséquent recherchée au travers d'activités passant par l'apprentissage.

L'ACM accueille les enfants dès leur entrée en maternelle et jusqu'à leurs 12 ans. Ils bénéficient ainsi, dans cet environnement, d'une expérience sociale différente de celle de l'école.

Les activités proposées sont variées, rythmées, préparées. L'équipe d'animation intervient au mieux pour faire participer chaque enfant en fonction de son besoin exprimé ou supposé.

Les activités favorisent la notion de plaisir, d'enrichissement, d'initiation et de développement personnel. Les propositions faites aux enfants doivent produire l'éveil d'intérêts suffisamment forts pour qu'ils puissent se les approprier.

L'activité est un puissant facteur pour le développement de l'individu.

L'équipe d'animation propose aux enfants des activités en rapport avec des thèmes riches et variés et dans différents domaines tels que :

- Le jeu, sous ses différentes formes (jeux sportifs, jeux d'équipe, jeux de société, jeux de fiction, de construction, grands jeux...)
- Les activités d'expressions manuelles, artistiques, plastiques, dramatiques...
- Les activités physiques et sportives.
- La lecture, le conte...
- Les activités de découvertes, sorties

L'enfant est un être en construction qui a besoin d'évoluer dans un climat de sécurité et de confiance auprès d'adultes qui lui accordent une attention personnalisée et continue.

Ainsi, nous proposons un centre qui soit vraiment de loisirs, qui se veut convivial et accessible pour tous afin que l'enfant avance à son rythme vers l'autonomie et la socialisation dans un cadre sécurisé avec le soutien et l'accompagnement chaleureux de l'équipe d'animation.

Les missions

Le service Enfance, se donne pour objectif de participer à la vie sociale et citoyenne de la ville en partenariat avec les milieux associatif et scolaire.

A travers ses structures et ses actions, il souhaite arriver à se positionner comme un partenaire éducatif de qualité pour favoriser l'épanouissement des enfants et des jeunes qui leurs sont confiés. Cette action éducative "globale" devra se construire en favorisant les grands axes suivants :

D'un point de vue général

- Assurer au sein de chaque activité un cadre confortable et une parfaite sécurité physique, morale, affective et sanitaire.
- Leur offrir la possibilité d'avoir accès à des loisirs de qualité.
- Prendre l'environnement global de la journée de chaque enfant, ses rythmes de vie et maintenir un dialogue permanent avec les familles.

Sur le plan social

- Favoriser la mixité et l'intégration sociale au travers des actions menées.
- Contribuer à l'éducation à la santé auprès des enfants.
- Maintenir la communication avec les parents : aide aux familles, accompagnement à la parentalité.
- Inclusion des enfants porteurs de handicap.

D'un point de vue citoyen

- Favoriser l'épanouissement de sa personnalité, contribuer à la construction de son identité, développer sa socialisation et l'acquisition progressive de son autonomie.
- La découverte : l'éveil au travers de l'initiation, de l'apprentissage et du perfectionnement. La découverte est aussi le moyen qui permet de jouer, de rêver, de partager, de créer, de s'émanciper en repoussant les frontières individuelles.
- Favoriser la tolérance, l'expression de la solidarité et la reconnaissance de la diversité.

Sur le plan des partenariats

- Assurer une communication active avec l'ensemble des partenaires institutionnels : C.A.F, D.D.C.S, Conseil Général...
- Contribuer aux bonnes relations et aux partenariats avec les acteurs locaux qui œuvrent aussi en faveur de l'enfance et de la jeunesse, le milieu scolaire et le tissu associatif riche sur la commune.

Le service Enfance veille à proposer des activités nouvelles et variées, ne perdant pas de vue que l'enfant est au centre de ses préoccupations. Il constitue un lieu privilégié de découverte et de partage dans la plus stricte égalité en favorisant la mixité sociale. Nous donnons aujourd'hui la priorité dès le plus jeune âge, à l'apprentissage et à la citoyenneté.

L'équipe pédagogique

Le projet éducatif constitue un cadre formalisé permettant à chaque acteur, intervenant dans le domaine de l'éducation, d'exercer ses missions et responsabilités de manière conjointe et complémentaire.

Le service enfance est composé de 3 permanents en contrat CDI de 35 heures :

- d'une Responsable du Enfance-Jeunesse, agent contractuel salariée de la commune, chargée de coopération CTG, diplômée du Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports, qui a pour fonctions principales la coordination de la Convention Territoriale Globale en lien avec les porteurs de projets et les conseillers techniques de la CAF et l'animation et le développement des projets de territoire liés à l'enfance et à la jeunesse.
- d'un responsable d'Accueil de Loisirs Périscolaires, diplômé du Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports avec option Aïkido, Aïkibudo, et perfectionnement sportif, qui a pour fonctions principales de diriger l'accueil dans le cadre de la réglementation fixée par la DDCS, de traduire en actions concrètes les objectifs du service, d'accueillir et animer, en toute sécurité, les enfants dans le cadre des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires.
- d'un responsable d'Accueil Collectif de Mineurs, diplômé du Brevet d'Etat d'Animateur de l'Education Populaire et de la Jeunesse. Il est garant de la sécurité physique et morale des enfants et des jeunes accueillis et du bon fonctionnement de l'accueil en termes de gestion administrative et matérielle. Il élabore, en concertation avec l'équipe d'animation, un projet pédagogique et veille à sa mise en œuvre.

Le service enfance est également composé d'animateurs ponctuels, intervenants soit sur les temps d'accueil de loisirs périscolaires, soit sur l'ACM et parfois sur les 2.

Ces animateurs sont soit :

- salariés en contrat à durée indéterminée intermittent (quasi régie OMSJ)
- salariés en Contrat d'engagement éducatif (quasi régie OMSJ)
- prestataires de la commune sous convention

En accord avec les projets éducatif et pédagogique du centre, l'équipe d'animation sera fondée sur l'échange, l'écoute, la cohérence, la responsabilité de chacun et la conscience de ses actes. L'équipe doit être solidaire et, bien que composée de personnalités différentes, fonctionner en unité.

L'accueil de l'enfant porteur de handicap

Un dialogue clair avec les familles permettra d'organiser au mieux l'accueil tant pour l'enfant lui-même que pour sa famille, les autres enfants et le personnel encadrant. La municipalité, après évaluation, mettra en œuvre les dispositifs nécessaires, dans la limite de ses moyens, pour accueillir les enfants porteurs de handicap.

La municipalité, en fonction de l'évaluation, se réserve le droit de refuser l'accès à un enfant dans la mesure où il y aurait prise de risques non maîtrisables pour l'équipe pédagogique, le groupe d'enfants ou l'enfant lui-même.

Les modalités tarifaires

Les prix sont calculés en fonction du quotient familial des familles

Accueil de Loisirs Périscolaires

- Le matin de 7h30 à 8h20 (lundi, mardi, jeudi, vendredi)
 - Temps méridien de 12h00 à 14h00 (lundi, mardi, jeudi, vendredi)
 - Le soir de 16h30 à 18h00 (lundi, mardi, jeudi, vendredi)
- Tarifs par enfant et par jour avec 3 formules au choix

	MATIN-MIDI	MIDI-SOIR	MATIN-MIDI-SOIR
QF < 500€	1,00 €	1,00 €	1,25 €
QF 500€ à 999€	1,25 €	1,25 €	1,75 €
QF 1000 à 1500€	1,50 €	1,50 €	2,00 €
QF > 1500€	1,75 €	1,75 €	2,25 €

Accueil Collectif de Mineurs

- Le Mercredi (période scolaire) de 7h30 à 18h15 avec repas + goûter
 - Journée (vacances scolaires) de 7h30 à 18h15 avec repas + goûter
- Tarifs par enfant et par jour

	MERCREDI et JOURNEE VACANCES SCOLAIRES
QF < 500€	10 €
QF 500€ à 999€	12 €
QF 1000 à 1500€	13 €
QF > 1500€	15 €

LE SERVICE JEUNESSE

Présentation

L'adolescence est une phase complexe empreinte de contradictions durant laquelle les jeunes sont en quête d'une personnalité et d'une identité qui leur appartiennent. Besoin de reconnaissance et d'affirmation de soi vis-à-vis de ses pairs et des adultes, mais également d'indépendance et d'émancipation vis-à-vis des parents. Pouvoir faire ce qu'ils veulent quand ils veulent. C'est une période d'initiations, de découvertes et d'expérimentation au cours de laquelle ils vont tester les limites qui leur ont été imposées et braver les interdits. Ils se placent alors en confrontation quasi permanente avec les adultes. Cependant, en même temps que les adolescents cherchent à se détacher de l'autorité parentale, ils ont besoin qu'on leur oppose un cadre structurant, fait de limites et de repères, à partir duquel ils vont se construire.

L'action éducative et sociale en direction des jeunes de 12 à 17 ans s'inscrit dans les objectifs de la commune. Cette mission a été confiée à l'IFAC qui depuis le 1^{er} janvier 2008 assure l'organisation et la gestion de l'espace jeunes.

Le marché avec l'IFAC n'a pas été renouvelé à compter du 1^{er} septembre 2016.

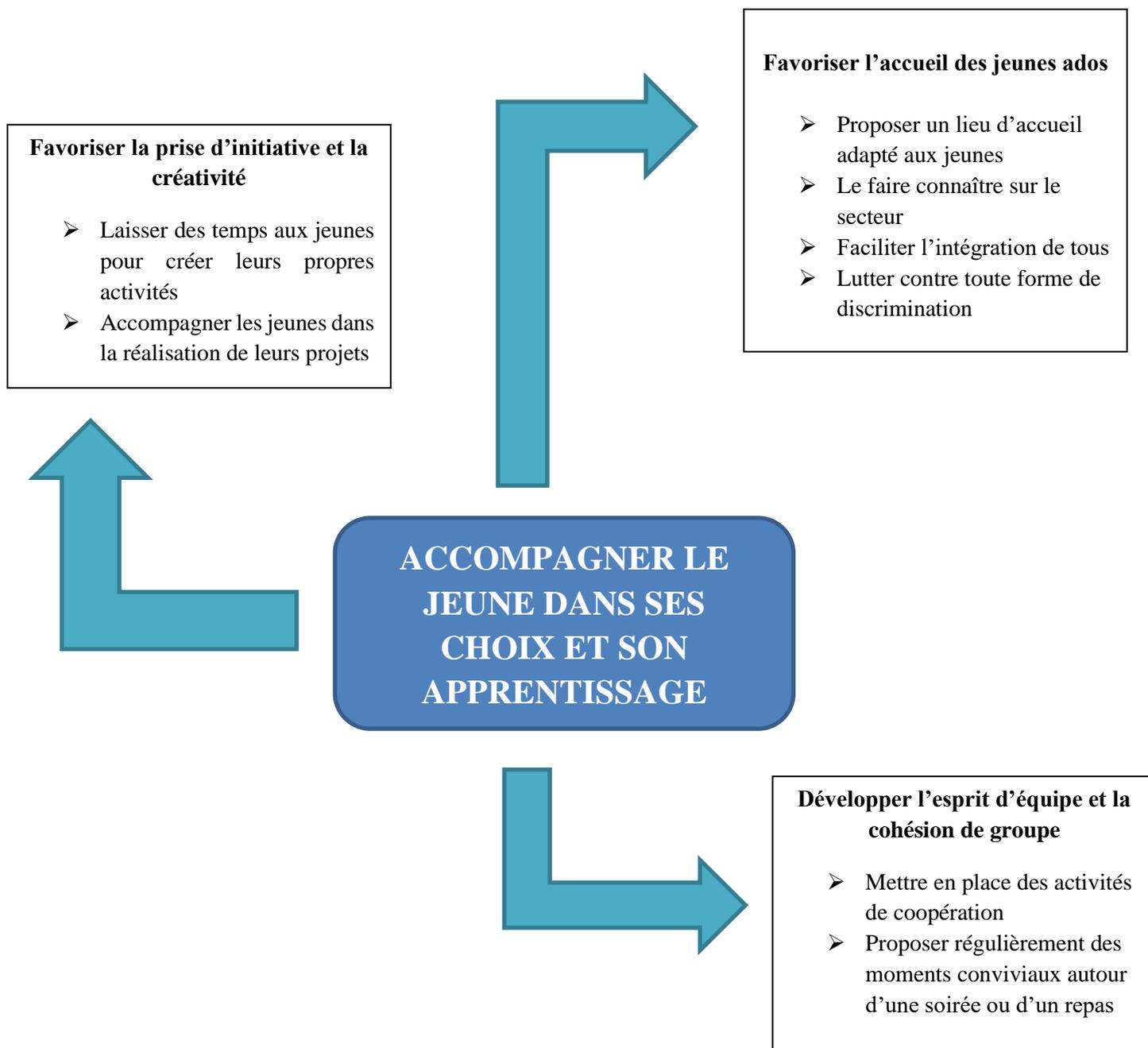
En 2017, c'est le Service Enfance de la commune qui va assurer cette mission et accueillir à nouveau des jeunes adolescents dans un « Club des Jeunes ». Ainsi le service « Enfance » deviendra un service « Enfance-Jeunesse ».

Une extension d'agrément a été accordé par la DDCS pour accueillir 20 jeunes âgés de 12 à 14 ans sur l'ACM existant durant les petites et grandes vacances scolaires. Ces jeunes, inscrits à la journée (avec repas compris), sont accueillis dans le local de l'ancien Espace Jeunes.

L'équipe d'animation propose des activités, animations et sorties aussi diverses que possible. Le projet d'activité est élaboré en fonction des initiatives "boite à projet", des idées exprimées par les jeunes au cours de l'année, des opportunités du territoire et de l'actualité du moment. Les jeunes sont encouragés à participer à la création des programmes. La priorité est donnée aux activités attrayantes, innovantes, culturelles et adaptées aux âges de chacun. Les activités intercommunales permettant la mutualisation de moyens techniques, financier, humains et la rencontre entre jeunes sont favorisées. Il est également possible de mettre en place des actions locales à l'initiative des jeunes ou sur invitation des associations locales (fêtes communales, forum de la jeunesse et des sports, carnaval, sorties intergénérationnelles avec les seniors du CCAS, actions avec office de tourisme...)

Les missions

De l'entrée au collège, jusqu'à 15 ans, le jeune grandit et prend des initiatives.



L'équipe pédagogique

Dans le cadre de ses activités, le travail en équipe sera privilégié. Dans un souci de cohérence et d'efficacité il est indispensable de définir les places et les rôles de chaque personne susceptible d'intervenir au sein des structures d'accueil.

L'ensemble de l'équipe est ainsi garant de l'intégrité physique et morale des jeunes. Chacun des membres aura à charge de mettre au mieux en pratique le projet pédagogique de l'ALSH.

Le « Club des Jeunes » est géré par le Service Enfance-Jeunesse de la commune, et intégré à l'ACM existant. Par conséquent l'équipe pédagogique principale reste la même à savoir :

- une responsable Enfance-Jeunesse
- un directeur d'Accueil Collectif de Mineurs (en charge de la direction de l'ALSH Frédéric Mistral 3/15 ans)

Ce groupe de jeunes ados, sera encadré par des animateurs diplômés du BAFA.

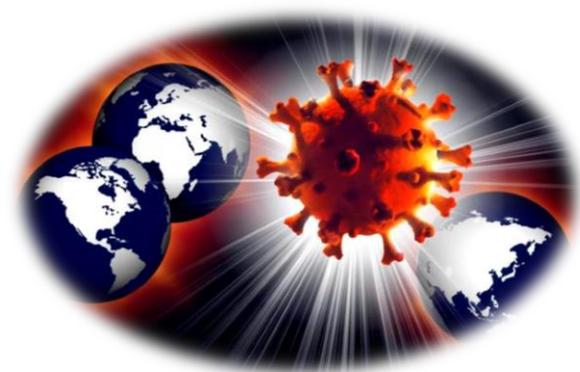
Les modalités tarifaires

Les prix sont calculés en fonction du quotient familial des familles

- Tarifs par jeunes et par jour (repas compris)

	PRIX JOURNEE VACANCES SCOLAIRES
QF < 500€	10 €
QF 500€ à 999€	12 €
QF 1000 à 1500€	13 €
QF > 1500€	15 €

GESTION DE LA PANDEMIE



Au mois de mars 2020, la pandémie de COVID 19 a engendré dans le pays un confinement qui a eu pour conséquences la fermeture des Etablissements Scolaires ainsi que des Services d'Accueils Collectifs de Mineurs, Accueils de Loisirs Périscolaires et Club des Jeunes.

Ce contexte particulier a amené l'ensemble de nos services à s'adapter au mieux pour, lors de la réouverture, accueillir les enfants et les jeunes adolescents dans les meilleures conditions.

Cela nous a demandé une importante réorganisation, avec le personnel intervenant, la manière de pouvoir continuer à dispenser nos différentes activités, et une réflexion sur les différentes structures qui étaient mises à notre disposition pour maintenir nos actions. Notre objectif premier a été de mettre en place un travail et un projet pédagogique en accord avec les instructions et en cohérence avec les protocoles sanitaires et l'accueil des enfants des personnels prioritaires.

Ainsi, depuis le déconfinement de mai 2020 un protocole sanitaire est mis en application. Il est actualisé régulièrement en fonction de l'avancée de l'épidémie de COVID 19. A chaque changement il est imprimé et relu avec l'équipe d'animation. Il est consultable dans le bureau du directeur. Au vue de la situation exceptionnelle, l'équipe d'animation devra s'adapter et évoluer en fonction des recommandations. Parmi nos objectifs l'accueil des enfants doit pouvoir continuer d'être, dans un souci de qualité et de bienveillance à leur égard.

Afin de mettre en œuvre des mesures proportionnées, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a établi, en lien avec les autorités sanitaires, une graduation comportant quatre niveaux :

- **niveau 1 / niveau vert**
- **niveau 2 / niveau jaune**
- **niveau 3 / niveau orange**
- **niveau 4 / niveau rouge**

Les précautions sanitaires pour l'accueil des mineurs

➤ APPLICATION DES GESTES BARRIERES

Les gestes barrière rappelés dans le présent schéma, doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelle les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus.



Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire. À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée.

Il doit être réalisé, à minima :

- A l'arrivée à l'ACM
- Avant et après chaque repas/goûter
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué
- Le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique entre les élèves d'un même groupe.

➤ L'AERATION ET LA VENTILATION DES LOCAUX

L'aération fréquente des locaux est une des principales mesures collectives de réduction du risque de transmission. Les salles d'activités ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés au moins 15 minutes le matin avant l'arrivée des enfants, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et pendant le nettoyage des locaux. Une aération d'au moins 5 minutes doit également avoir lieu toutes les heures. Lorsque le renouvellement de l'air est assuré par une ventilation, son bon fonctionnement doit être vérifié et son entretien régulier doit être réalisé.



➤ LE PORT DU MASQUE

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire dans les locaux de l'ACM que ce soit pour l'équipe d'animation mais aussi pour les enfants âgés de plus de 6 ans qui fréquenteront ce lieu. Nous rappelons que ces masques « grand public » doivent être portés correctement, ne pas être enlevés, sont à usage unique et ont une durée de vie de 4h maximum. **Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants. Pour les mineurs présentant des pathologies les rendant vulnérables au risque de développer une forme grave d'infection à la COVID-19, le médecin référent détermine les conditions de leur maintien en présence dans l'établissement.**



PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

Pour les personnels :

- **niveau 1 / niveau vert** : le port du masque est obligatoire dans les espaces clos et les règles relatives au port du masque en extérieur en population générale sont respectées
- **niveau 2 / niveau jaune** : les mêmes règles que le niveau vert s'appliquent ;
- **niveau 3 / niveau orange** : le port du masque est obligatoire dans les espaces clos et en extérieur ;
- **niveau 4 / niveau rouge** : les mêmes règles que celles du niveau orange s'appliquent.

Lorsque le masque n'est pas utilisé, il peut être soit suspendu à une accroche isolée, soit replié sans contacts extérieur/intérieur (ne pas le rouler) et stocké dans une pochette individuelle.

Pour les enfants et les jeunes adolescents :

- **niveau 1 / niveau vert** : le port du masque est obligatoire pour les collégiens et les lycéens dans les espaces clos et les règles relatives au port du masque en extérieur en population générale sont respectées ;
- **niveau 2 / niveau jaune** : le port du masque est obligatoire pour les élèves d'école élémentaire, les collégiens et les lycéens dans les espaces clos et les règles relatives au port du masque en extérieur en population générale sont respectées ;
- **niveau 3 / niveau orange** : le port du masque est obligatoire pour les élèves d'école élémentaire, les collégiens et les lycéens dans les espaces clos et en extérieur ;
- **niveau 4 / niveau rouge** : les mêmes règles que celles du niveau orange s'appliquent.

➤ **LA LIMITATION DU BRASSAGE DES ELEVES**

Dès le niveau "vert", la journée et les activités sont organisées de manière à limiter, dans la mesure du possible, les regroupements et les croisements importants entre groupes (en particulier au moment de l'arrivée et du départ des enfants).

- **niveau 1 / niveau vert** : la limitation du brassage entre groupes d'élèves (classes, groupes de classes, niveaux) n'est pas obligatoire. ;
- **niveau 2 / niveau jaune** : la limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise. Cette limitation est d'autant plus nécessaire lorsque la distanciation entre élèves d'un même groupe peut difficilement être respectée (en particulier à l'école maternelle). Lorsque le non-brassage entre classes n'est pas possible (notamment au lycée), la limitation du brassage s'applique par niveau
- **niveau 3 / niveau orange** : la limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise. Dans le premier degré, le non-brassage entre élèves de classes différentes doit impérativement être respecté pendant la restauration. Cette limitation est d'autant plus nécessaire lorsque la distanciation entre élèves d'un même groupe peut difficilement être respectée (en particulier à l'école maternelle). Lorsque le non-brassage entre classes n'est pas possible (notamment au lycée), la limitation du brassage s'applique par niveau ;
- **niveau 4 / niveau rouge** : les mêmes règles que celles du niveau orange s'appliquent.

➤ LES REGLES DE DISTANCIATION PHYSIQUE

Pour le personnel, la règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre ou 2 mètres entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

Pour les enfants, à l'école maternelle, la distanciation ne s'impose pas entre les élèves d'un même groupe, que ce soit dans les espaces clos (salle de classe, couloirs, etc.) ou dans les espaces extérieurs.

Pour les mineurs de plus de 6 ans, le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos (dont la salle d'activités), entre l'animateur et les enfants/jeunes adolescents ainsi qu'entre les enfants/jeunes adolescents quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre enfants/jeunes adolescents d'un même groupe. Tous les espaces peuvent être mobilisés (CDI, salles informatiques, gymnases...). Si la configuration des salles d'activités (surface, mobilier, etc.) ne permet absolument pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, alors l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les enfants/jeunes adolescents.

Concernant le restaurant scolaire, les plages horaires et le nombre de services sont adaptés de manière à limiter les flux et la densité d'occupation et à permettre la limitation du brassage. Dans la mesure du possible, les entrées et les sorties sont dissociées. Les assises sont disposées de manière à éviter d'être face à face voire côte à côte (par exemple en quinconce) lorsque cela est matériellement possible.

A compter du **niveau jaune**, la distanciation physique doit être maintenue entre les enfants/jeunes adolescents de groupes différents.



➤ LE NETTOYAGE DES LOCAUX ET LA DESINFECTION DES LOCAUX ET MATERIEL

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les mineurs et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est réalisé selon les modalités suivantes :

- **niveau 1 / niveau vert** : au moins une fois par jour. Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées, a minima, après chaque service ;
- **niveau 2 / niveau jaune** : plusieurs fois par jour. Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées, a minima, après chaque service ;
- **niveau 3 / niveau orange** : plusieurs fois par jour. Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées, a minima, après chaque service et, si possible, après chaque repas ;
- **niveau 4 / niveau rouge** : les mêmes règles que celles du niveau orange s'appliquent.

La désinfection quotidienne des objets partagés ou le respect d'un isolement de 24 heures avant réutilisation (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est recommandée.

SNATED

Service National d'Accueil Téléphonique de l'Enfance en Danger

Le Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger (SNATED), « Allo119 », fait partie intégrante, depuis le 1er janvier 2023, du groupement d'intérêt public (GIP) « France Enfance Protégée » qui s'est substitué au GIP « Enfance en Danger » (GIPED) en application de la loi sur la protection de l'enfance du 7 janvier 2022.

L'objectif de cette loi est d'améliorer la gouvernance nationale de la protection de l'enfance, notamment par l'association de l'Etat, des Départements et du secteur associatif.

Les missions principales du SNATED sont :

- la prévention, pour aider au dépistage et faciliter la protection des mineurs en danger. Elle consiste à recevoir les appels de mineurs en danger ou susceptibles de l'être et de toute personne confrontée à ce type de situation sollicitant aide, soutien, information et conseil ;
- la transmission des informations préoccupantes aux services départementaux compétents en la matière, à savoir les cellules de recueil des informations préoccupantes (CRIP).

Le service est accessible sans interruption par le numéro national d'urgence 119 en France et dans les départements et Collectivités d'Outre-Mer, également en Europe et hors Europe via d'autres numéros téléphoniques. Il a introduit des dispositifs d'écoute complémentaires : un tchat pour les moins de 21 ans, un formulaire en ligne, une plateforme pour les personnes sourdes et malentendantes et un dispositif de lutte contre la prostitution des mineurs.

L'anonymat et la confidentialité de l'appel sont garantis puisqu'il n'apparaît pas sur la facturation détaillée de téléphone.

Le SNATED et la DJEPVA lancent conjointement une campagne de communication en direction des accueils collectifs de mineurs (ACM), en application de l'article 226-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui prévoit "l'affichage des coordonnées du service d'accueil téléphonique obligatoire dans tous les établissements et services recevant de façon habituelle des mineurs".

**Enfants en danger ?
Parents en difficulté ?**
Le mieux, c'est d'en parler !



ALLÔ ENFANCE EN DANGER



Besoin d'aide ?

Sur notre site internet :



www.allo119.gouv.fr



Good Bye! 01 46 44 06 06

CHARTRE DE LAÏCITE

La politique éducative de transmission de la laïcité à l'École a pour vocation de fournir aux enseignants et personnels éducatifs tous les outils pour se former à la laïcité, connaître les différents cas d'application avec pour finalité de faire comprendre le sens de la laïcité aux élèves. Les ressources nationales comportent des outils de formation, des références institutionnelles, associatives et de partenaires de l'éducation nationale, afin de construire une culture et des réflexes communs.

La France est une république laïque



1

La France considère tous ses habitants de la même façon, où qu'ils vivent sur son territoire. Elle respecte ce à quoi ils croient, leurs idées et leurs religions.

2

La France n'impose pas de religion et n'en interdit aucune.



3

En France, les habitants peuvent exprimer librement leurs idées, mais toujours dans le respect de celles des autres et de la Loi.



5

La République française veille à l'application de ses principes dans toutes les écoles.



4

Ce respect permet à toutes celles et ceux qui habitent en France de vivre en paix les uns avec les autres.

La charte de la laïcité à l'école expliquée aux enfants

L'école est laïque



6

L'école te permet de grandir et de te construire, en te protégeant des pressions et de l'influence de ton entourage. À l'école, tu apprends à penser librement et par toi-même.



7

À l'école, tu studies les mêmes matières que tous les élèves de France. Partager les mêmes connaissances est important pour se comprendre et vivre dans le même pays.



8

À l'école, tu as le droit de dire ce que tu penses, à condition de respecter les autres. Les insultes et les mots racistes sont interdits.



11

À l'école, les adultes n'ont pas le droit d'exprimer leurs opinions religieuses ou politiques aux élèves.



10

Les adultes qui travaillent dans l'école sont là pour faire respecter les principes de la république. Ils les respectent eux-mêmes, te les enseignent et en parlent à tes parents.



9

À l'école, personne n'a le droit de t'insulter et de te faire violence. Personne ne peut être exclu à cause de sa religion, de son sexe ou de la couleur de sa peau.

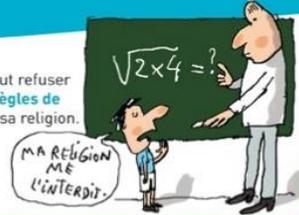


12

Aucun élève ne peut refuser de suivre un enseignement ou une consigne sous prétexte que sa religion ou ses idées politiques le lui interdisent.

13

Aucun élève ne peut refuser de respecter les règles de l'école au nom de sa religion.



14

Aucun élève n'a le droit, pour se faire remarquer, de porter des signes mettant en avant sa religion.

15

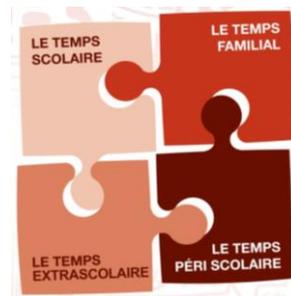
Tu as tout compris ? Alors à toi de respecter et de faire vivre cette charte dans ton école !



CONCLUSION

A travers les temps scolaires, périscolaires, extrascolaires, familiaux ou associatifs, le présent projet éducatif prend en compte l'enfant et le jeune adolescent dans sa globalité. Il donne une vision périphérique des différents intervenants auprès de l'enfant.

La notion de complémentarité éducative prend alors tout son sens et donne à l'action collective une cohérence dans une prise en charge adaptée à chaque individu.



Ce projet éducatif est élaboré en fonction des données et du fonctionnement du service Enfance-Jeunesse. Il se veut une synthèse de notre réflexion et de nos choix pédagogiques.

Sa mise en œuvre est plutôt une continuité d'actions, de projets d'interventions qui se vivent de façon quotidienne dans les structures municipales.

Nous voulons nous assurer que sa diffusion puisse informer nos partenaires, parents, communauté, services éducatifs, sur notre engagement vers la réussite et nous permettre leur soutien et compréhension.

C'est un projet modulable qui tend vers une cohérence professionnelle.

Le projet est un support théorique de base qui peut être adapté mais doit bien sur le terrain et en fonction de la réalité quotidienne.

Ce projet a été réfléchi pour que les enfants et les jeunes fréquentant les accueils de loisirs puissent acquérir un maximum d'expériences et de connaissances pour s'intégrer dans la vie citoyenne de manière sereine, réfléchie et autonome. Qu'ils puissent se forger leurs propres opinions sans subir d'influences extérieures. Pour qu'à terme, ils puissent construire ensemble, un monde plus éclairé et plus fraternel qu'aujourd'hui, un monde qui leur correspond, et dans lequel ils se sentent bien. C'est alors tout un parcours évolutif que va mettre en place l'équipe pédagogique pour aider, le petit enfant, l'enfant, l'adolescent à trouver sa place dans l'univers de la vie en collectivité et devenir l'adulte de demain.

